



Karachi : Ziad Takieddine dépose plainte contre Édouard Balladur



Le Franco-libanais Ziad Takieddine à la sortie d'une audition devant les juges en charge de l'affaire Karachi, le 14 septembre 2011 à Paris. (Photo Thomas Samson. AFP)

C'est devant la Cour de justice de la république que Takieddine a accusé Balladur de complicité et recel d'abus de biens sociaux.



Édouard Balladur (photo AFP) est visé par une plainte de l'intermédiaire en armements Ziad Takieddine devant la Cour de justice de la République (CJR), seule juridiction à pouvoir enquêter sur le rôle de l'ancien Premier ministre dans le volet financier de l'affaire Karachi. Takieddine, mis en examen dans ce dossier, a déposé plainte lundi contre Balladur pour complicité et recel d'abus de biens sociaux au détriment d'une filiale de la Direction des constructions navales (DCN) et d'une société de commercialisation d'armes, la Sofresa. Il estime que l'enquête des juges sur le volet financier de l'affaire Karachi s'est concentrée sur le financement de la campagne électorale de 1995 de l'ancien Premier ministre, en dehors du champ d'investigation qui leur était assigné.



Les juges Renaud Van Ruymbeke (photo AFP) et Roger Le Loire soupçonnent que des rétro-commissions en marge de contrats d'armement signés avec le Pakistan et l'Arabie Saoudite ont servi à financer la campagne présidentielle d'Édouard Balladur. « *M. Takieddine, sans souscrire d'aucune façon à la thèse unique du juge Van Ruymbeke mais prenant ce dernier à son propre jeu pour les besoins de la présente plainte, dépose formellement plainte auprès de la Commission des requêtes près la CJR à l'encontre d'Édouard Balladur* », selon la plainte. « *L'instruction, dont on aurait pu légitimement croire qu'elle était destinée à rechercher l'origine, sous ses aspects financiers, de l'attentat de Karachi (...), s'est en réalité concentrée sur le financement de la campagne électorale d'Édouard Balladur alors Premier ministre* », ajoute la plainte. Interrogé par l'AFP, l'entourage d'Édouard Balladur s'est de son côté refusé à tout commentaire.

Une « gesticulation de plus » ?

Cette plainte vient « *suppléer l'abstention fautive des institutions judiciaires les plus hautes* » car s'agissant d'actes accomplis par des membres de gouvernement dans l'exercice de leur

fonction, « *le procureur général près la Cour de cassation aurait pu saisir la CJR* », estime Me Francis Vuillemin, l'un des avocats de Ziad Takieddine.

Dans cette enquête, ce dernier a été mis en examen pour complicité et recel d'abus de biens sociaux.

La recevabilité de la plainte de Ziad Takieddine doit être étudiée par la commission des requêtes de la CJR, premier filtre avant d'être éventuellement instruite par la commission d'instruction.

Pour Me Olivier Morice, avocat des familles de victimes de l'attentat de Karachi, « *il s'agit d'une gesticulation de plus de la part de M. Takieddine qui est totalement irrecevable à saisir la CJR* ». « *Faire croire qu'il est victime de M. Balladur alors qu'il a été imposé par le gouvernement du Premier ministre et s'est ainsi enrichi de façon illicite relève d'un profond cynisme à l'égard des familles de victimes* », ajoute-t-il.

De son côté, **Me Marie Dosé**, avocat d'un blessé de l'attentat, juge que « *c'est plutôt pathétique. C'est une manœuvre de diversion après les déclarations d'El-Assir* » mettant en cause Takieddine. Abdulrahmane El-Assir, ex-associé de l'homme d'affaires, a été récemment mis en examen dans le dossier. Récemment retrouvé en Suisse, il doit être prochainement entendu par le juge Van Ruymbeke.

L'enquête des juges Van Ruymbeke et Le Loire a mis au jour le versement d'importantes sommes en espèces sur le compte de campagne d'Édouard Balladur, d'un total 20 millions de francs (3 millions d'euros) dont 10 millions en une seule fois au lendemain du premier tour. Pour **Me Dosé**, les magistrats ont « *encore énormément de travail à faire sur commission rogatoire avant de considérer qu'il puisse être temps de mettre en cause M. Balladur* ».
